

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

BORDEREAU DE PRIX (BP)

Maître de l'ouvrage

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage

Direction Générale des Territoires et de la Mer de la Guyane

Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA)

Monsieur le Directeur Général des Territoires et de la Mer de la Guyane

Objet du marché

Entretien et réparation de chaussée et assainissement du réseau routier national en Guyane

- Lot n°1- RN1 du Pr 0,000 au Pr 107,000 (Cayenne/Kourou), et RN2 du Pr 0,000 au 53,000 (Cayenne/Régina)
- Lot n°2- RN2 du Pr 53,000 au Pr 195,000 (Régina/St Georges)
- Lot n°3- RN1 du PR107,000 au PR 258,660 (Iracoubo/St Laurent du M.)

Les prix sont réputés complets et inclure, l'installation de chantier, la mise en place d'une signalisation temporaire adapté aux prestations exécutées, conforme à la 8ème partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et toutes les sujétions mentionnées au C.C.T.P. ainsi que celles dues à la situation géographique des travaux ou à toute autre cause. Les prix tiennent donc compte de toutes les sujétions particulières de cette opération.

Ils comprennent les frais découlant :

- des prescriptions énumérées dans chaque article de C.C.T.P., et du bordereau,
- des difficultés résultant du lieu géographique du chantier et d'accès au chantier,
- des protections à la réalisation des ouvrages,
- des moyens destinés à assurer la protection des biens et des personnes,
- des sujétions liées à l'exploitation de l'ouvrage,
- les analyses de pollution nécessaires
- les contrôles requis au CCTP ;
- des sujétions particulières de l'ouvrage.
- Les ressources nécessaires à la réalisation des prestations énumérées (main d'oeuvre, matériel, transports, ...)

N° Prix	Désignation du Prix et Prix unitaire en toutes lettres (Hors taxes)	Unité	Prix unitaire (HT)
	Terrassements généraux		
1	Scarification de chaussée Ce prix rémunère au mètre carré la scarification de chaussée. Il comprend : · La démolition de la couche de roulement sur une épaisseur maximale de 6 cm; · L'évacuation des matériaux en un lieu de dépôt agréé par le maître d'œuvre ; · Le compactage de la surface scarifiée · La remise en forme de la chaussée et l'homogénéisation de la surface scarifiée Le mètre carré :	m ²	
2	Terrassements généraux Ce prix rémunère au mètre cube en place, la réalisation de terrassement en déblais ou remblai de toute nature. Il comprend : - le transport pour leur réutilisation, et la mise en dépôt provisoire sur site, ou définitif en décharge autorisée. - les prestations définies aux articles 17-10 et 17-12 du fascicule 2 du CCTG à savoir : - les piquetages complémentaires. - l'extraction, le chargement, le transport des matériaux. - le déchargement au lieu de réutilisation ou de dépôt autorisé et le régalaie des matériaux - y compris toutes sujétions d'exécutions Ce prix s'applique également à la terre végétale. Le mètre cube :	m ³	
3	Sciage des enrobés Ce prix rémunère au mètre le sciage des revêtements de chaussées quelle que soit l'épaisseur. Il comprend : · la fourniture et l'approvisionnement de l'eau et des disques diamantés. · L'implantation et la matérialisation des zones à scier; · l'évacuation des gravats à la décharge de l'entrepreneur. Le mètre linéaire :	m.....	
4	Dérasement d'accotements Ce prix rémunère au mètre linéaire la surface à dégraser. Il comprend : · l'amenée et le repli du matériel sur le chantier ; · le dégrasement de l'accotement jusqu'au fossé. · le réglage de la plate-forme ; - l'évacuation des matériaux en décharge et l'analyse de pollution des sols. Le mètre linéaire :	ml.....	
5	Plus value pour dégrasement d'accotements sous glissières Ce prix est une plus-value au prix de dégrasement d'accotement (prix 4) en cas de dégrasement sous glissière	ml	

	Il est rémunéré au mètre linéaire de glissière Le mètre linéaire:.....		
	Chaussée		
	Purges sous chaussée Ce prix se rémunère au mètre cube en place de matériaux de substitution sur une épaisseur à définir en présence du Maître d'œuvre conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend : - le terrassement, le chargement, le transport, le déchargement et le régalaie des matériaux curés au lieu de dépôt autorisé le plus proche. - la reprise éventuelle sur stock provisoire des matériaux et leur transport au lieu de mise en œuvre, - <u>la fourniture et mise en œuvre d'un géotextile anti-contaminant conforme au CCTP,</u> - <u>la fourniture et pose de drains en fond de purge sur une longueur assurant l'évacuation de l'eau dans le fossé,</u> - <u>la fourniture, transport et mise en œuvre des matériaux de substitution en grave non traitée 0/31.5</u> conformément aux prescriptions du CCTP ;		
6	Le mètre cube :.....	m ³	
7	Mise en œuvre de GNT0/20 (fourniture et transports inclus) Ce prix rémunère à la tonne de matériaux pris sur stock, la mise en œuvre de grave non traité pour exécution de corps de chaussée. Il comprend : - la fourniture, le transport et la mise en œuvre de GNT - la reprise éventuelle sur stock provisoire des matériaux et leur transport au lieu de mise en œuvre, - l'exécution des raccordements à l'existant par engravures, - la mise en œuvre des matériaux pour renforcement de chaussée conformément aux stipulations CCTP, - le répandage, régalaie, arrosage et le compactage, - le réglage de la surface avec pentes des profils en travers conformément au CCTP.	T.....	
8	Mise en œuvre de GNT0/31.5 (fourniture et transports inclus) Ce prix rémunère à la tonne de matériaux pris sur stock, la mise en œuvre de grave non traité pour exécution de corps de chaussée. Il comprend : - la fourniture, le transport et la mise en œuvre de GNT - la reprise éventuelle sur stock provisoire des matériaux et leur transport au lieu de mise en œuvre, - l'exécution des raccordements à l'existant par engravures, - la mise en œuvre des matériaux pour renforcement de chaussée conformément aux stipulations CCTP, - le répandage, régalaie, arrosage et le compactage, - le réglage de la surface avec pentes des profils en travers conformément au CCTP, - les immobilisations de l'atelier du fait du maître d'œuvre ou du transporteur, - y compris toute sujétion d'exécution manuelle jugées nécessaires, soit par	T	

	l'entrepreneur, soit par le Maître d'œuvre pour renforcement de chaussée après scarification La tonne :		
9	Exécution d'un enduit superficiel monocouche Ce prix rémunère au mètre carré de surface enduite, la réalisation d'un enduit superficiel mono-couche. Il comprend : - la préparation du liant conforme aux spécifications du CCTG et sa fourniture à pied d'œuvre ; - la fourniture et le transport des granulats sur le lieu d'utilisation ; - le balayage préalable de la couche support ainsi que le balayage après enduit - l'exécution de l'enduit conformément aux stipulations du CCTP - y compris toutes sujétions de mise en œuvre jugées nécessaires, soit par le maître d'œuvre, soit par l'entrepreneur ; - Les immobilisations de l'atelier du fait du Maître d'œuvre.	m ²	
10	Exécution d'un enduit superficiel bicouche Ce prix rémunère au mètre carré de surface enduite, la réalisation d'un enduit superficiel bi-couche. Il comprend : - la préparation du liant conforme aux spécifications du CCTG et sa fourniture à pied d'œuvre ; - la fourniture et le transport des granulats sur le lieu d'utilisation ; - le balayage préalable de la couche support ainsi que le balayage après enduit - l'exécution de l'enduit conformément aux stipulations du CCTP - y compris toutes sujétions de mise en œuvre jugées nécessaires, soit par le maître d'œuvre, soit par l'entrepreneur ; - Les immobilisations de l'atelier du fait du Maître d'œuvre.	m ²	
11	Rabotage de la chaussée Ce prix rémunère au mètre carré le rabotage de la chaussée existante sur une épaisseur totale de 8cm. Il comprend : - l'amenée et le repli des matériels pour le rabotage, (fraiseuse, les camions, le chargeur, la balayeuse aspiratrice) et le personnel qualifié d'exécution mis à disposition - le rabotage de la chaussée en une ou plusieurs couches conformément aux prescriptions du CCTP - le nettoyage au moyen d'une balayeuse aspiratrice des résidus et poussières présent sur le support en fin d'opération - l'évacuation des produits de rabotage à la charge du titulaire dans le but d'une éventuelle réutilisation ou valorisation ultérieure de ces produits - les sujétions liées à la réalisation de l'opération en plusieurs phases - les sujétions liées à la présence d'ouvrages (chambres, avaloirs) et de bordures - la production d'un plan d'organisation des différentes passes de rabotage est un point d'arrêt avant le démarrage de la prestation.	m ²	

	Le mètre carré :.....		
	Plus-value de travaux de nuit de rabotage de la chaussée Ce prix rémunère au mètre carré la plus-value au prix « rabotage de la chaussée » pour travaux de nuit de rabotage de la chaussée existante sur une épaisseur maximale de 8cm.		
12	Le mètre carré :.....	m².....	
	Fourniture, transport et mise en œuvre de BBSG 0/10 Ce prix rémunère à la tonne en place, la fourniture, la fabrication, le transport et la mise en œuvre des Enrobés Bitumineux 10 (EB10), conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : - Le nettoyage préalable du support. - La fabrication des Enrobés Bitumineux10 (EB10). - La fourniture et la mise en œuvre d'une couche d'accrochage à l'émulsion de bitume définie au CCTP. - Le chargement et le pesage des camions. - La mise en œuvre des matériaux conformément aux stipulations du CCTP, - Les raccordements aux enrobés existants et la réalisation des joints de scellement à l'émulsion de bitume, grave 2/4 ou sable lavé 0/4 définie au CCTP. - Toutes les sujétions de fourniture, de transport et l'exécution. La masse des matériaux à prendre en compte pour l'application de ce prix résulte de la totalisation des bons de pesée remis au représentant du maître d'œuvre et pris en compte par celui-ci sur les lieux de la mise en œuvre.		
13	La tonne :.....	T.....	
	Plus-value pour mise en œuvre de l'enrobé BBSG 0/10 de nuit Ce prix rémunère à la tonne en place, la plus-value pour la mise en œuvre des enrobés de nuit. Il comprend notamment : • les sujétions d'horaire décalé • les moyens nécessaires pour le renforcement de la signalisation des travaux de nuit conformément à la réglementation en vigueur • les équipements de protection individuels du personnel pour travaux de nuit. • les moyens d'éclairage et toutes sujétions permettant la réalisation des travaux dans des conditions optimales de sécurité et de qualité, et toutes sujétions.		
14	La tonne :.....	T.....	
	Accotements, assainissement		
	Dépose et repose de glissières de sécurité Ce prix rémunère au mètre, le démontage et la repose de glissières de sécurité. Il comprend : • le repérage et piquetage des sections à démonter en accords avec le maître d'œuvre ; • le démontage de glissières de sécurité (mécanique et/ou manuel) ;		

	• Les manutentions lors du démontage et de remontage, du transport et du stockage des éléments. • Y compris toutes sujétions d'exécution.		
15	Le mètre linéaire :.....	ml.....	
16	Reprofilage des accotements Ce prix rémunère au mètre carré le reprofilage des accotements avec des matériaux type B5 ou B6 mis en place en remblais, aux endroits définitifs, le transport et la mise en œuvre de remblai d'apport latéritique suivant dimensionnement théorique L x l x h arrêté par le Maître d'œuvre selon une pente de 8 %. Il comprend : - Les essais et analyses des matériaux latéritiques à réaliser par l'entreprise, sur les zones d'emprunts mises à disposition par le maître d'ouvrage en vu de l'agrément par le maître d'œuvre ; - les prestations définies aux articles 17-12 et 17-13 du fascicule 2 du CCTG à savoir : - Le chargement et le transport à pied d'œuvre des matériaux quelle que soit la distance y compris toutes sujétions liées à cette prestation ; - le déchargement et retour du véhicule ; - le remblaiement aux taux de compactage approprié conformément au guide des terrassements routiers et réfection des chaussées du SETRA ; - l'exécution et le réglage des accotements conformément (pente de 8%) - l'exécution des saignées d'évacuation des eaux de ruissellement de la plate-forme ou les frais d'évacuation de ces eaux de ruissellement. - toutes les sujétions d'exécution manuelle jugées nécessaires, soit par l'entrepreneur, soit par le Maître d'œuvre	m ²	
17	Curage et recalibrages des fossés Ce prix rémunère au mètre le curage et le recalibrage de fossé en accord avec le maître d'œuvre. Il comprend : - le piquetage, l'extraction, le chargement et le transport des matériaux, le déchargement en un lieu autorisé agréé par le Maître d'œuvre avec le réglage du lieu de dépôt - y compris toutes sujétions d'exécution	m.....	
18	Descentes d'eau bétonnées Ce prix rémunère au mètre la fourniture et pose de descentes d'eau en prolongement de descentes en place. Il comprend : - La fourniture , le transport à pied d'œuvre des éléments de la descente conformes au CCTP - l'exécution des terrassements nécessaires à la pose de l'élément, - l'exécution du lit de pose, la mise en place des éléments et la fourniture et pose des fixations, - toutes sujétions de remblaiement contigu aux ouvrages et de maintenance de l'écoulement des eaux, - les fouilles, le compactage du fond de fouille et le régalage des produits extraits, - le calage par compactage soigné des terres de part et d'autre de l'élément rajouté,	m	

	Le mètre linéaire :.....		
	Descentes d'eau métalliques Ce prix rémunère au mètre la fourniture et pose de descentes d'eau métallique en prolongement de descentes en place. Il comprend : - La fourniture , le transport à pied d'œuvre des éléments de la descente conformes au CCTP - l'exécution des terrassements nécessaires à la pose de l'élément, - l'exécution du lit de pose, la mise en place des éléments et la fourniture et pose des fixations, - toutes sujétions de remblaiement contigu aux ouvrages et de maintenance de l'écoulement des eaux, - les fouilles, le compactage du fond de fouille et le régalage des produits extraits, - le calage par compactage soigné des terres de part et d'autre de l'élément rajouté,		
19	Le mètre linéaire :.....	m.....	
	Réalisations des avaloirs Ce prix rémunère à l'unité, la réalisation d'avaloirs. Il comprend : • les terrassements, y compris l'évacuation à la décharge des déblais excédentaires; • l'enlèvement de l'avaloir déjà en place et sa mise à la décharge, • la fourniture et la mise en œuvre de béton BPSX4(F) C25/30 14S2 pour la confection du radier et des parois à l'identique de l'existant, • toutes les sujétions d'exécution manuelle jugées nécessaires, soit par le Maître d'œuvre, soit par l'entrepreneur.		
20	L'unité :.....	u.....	
	Réalisations des exutoires pour descentes d'eau Ce prix rémunère à l'unité l'exécution d'exutoire pour descente d'eau; il comprend : • Les remblais et le compactage des terres autour des ouvrages après leur exécution, • la fourniture et les transports à pied d'œuvre des éléments de coffrage, leur assemblage et leur mise en place, • La fourniture et le transport à pied d'œuvre des aciers, leur façonnage, assemblage des armatures, les ligatures et pour les cales de blocages la fourniture et mise en œuvre de béton BPSX4(F) C25/30 14S2, • le décoffrage après durcissement du béton et l'évacuation des matériaux du coffrage au lieu de dépôt ou de réemploi le cas échéant, • Toutes sujétions liées à la maintenance de l'écoulement de l'eau.		
21	L'unité :.....	u.....	
22	Réalisation de bourrelets Ce prix rémunère au mètre la réalisation de bourrelets en latérite sur remblais. Il comprend : - l'implantation du bourrelet, - l'extraction et le transport à pied d'œuvre du matériau latéritique, - sa mise en œuvre en cordon en bord d'accotement conformément aux prescriptions du CCTP, - le compactage des bourrelets.	ml	

	Le mètre linéaire :.....		
23	Réalisation de bordure caniveaux Ce prix rémunère au mètre, la réalisation de bordures T2-CS2 selon le profil en travers indiqué par le maître d'œuvre : 3 m de large x 0,5 m de profondeur. Il comprend : • le piquetage, l'extraction, le chargement et le transport des matériaux, le déchargement en un lieu autorisé agréé par le maître d'œuvre avec le réglage du lieu de dépôt ; • le réglage du fil d'eau et des talus ; • y compris toutes sujétions d'exécution. Le mètre linéaire :.....	ml.....	
24	<u>FOURNITURE ET POSE DE TÊTE D'AQUEDUC DE SÉCURITÉ</u> Ce prix rémunère à l'unité, la réalisation en éléments préfabriqués ou coulés en place des têtes de buses droites et/ou de sécurité, Ce prix comprend notamment : • l'implantation des ouvrages, • les piquetages complémentaires, • les terrassements nécessaires à l'exécution des ouvrages, • le chargement et l'évacuation des produits excédentaires et/ou impropres au réemploi, conformément au PGED, • les blindages et épuisements éventuels, • la réalisation de l'assise de fondation en béton C25/30, • la fourniture, le transport et la mise en œuvre du béton C25/30, des armatures et des coffrages en cas d'ouvrages coulés en place, • la fourniture, le transport, la manutention et la pose en cas d'éléments préfabriqués, • les travaux et toutes sujétions de découpes, raccords, scellements, liés aux raccordements, • le remblaiement autour des ouvrages y compris compactage, • la remise en état des lieux et toutes sujétions d'exécution et de main d'œuvre. Ce prix s'applique pour les têtes d'aqueduc de sécurité pour les buses de diamètre Ø 600 mm ou 800mm. <u>L'UNITÉ :</u>	u	
25	<u>REGARD DE VISITE DE DRAIN</u> Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et mise en œuvre de regards de visite pour drains conformément au CCTP. L'unité :.....	u	